RAPPORT OEF/ROPPA 2016

ROPPA
Afrique Nourricière

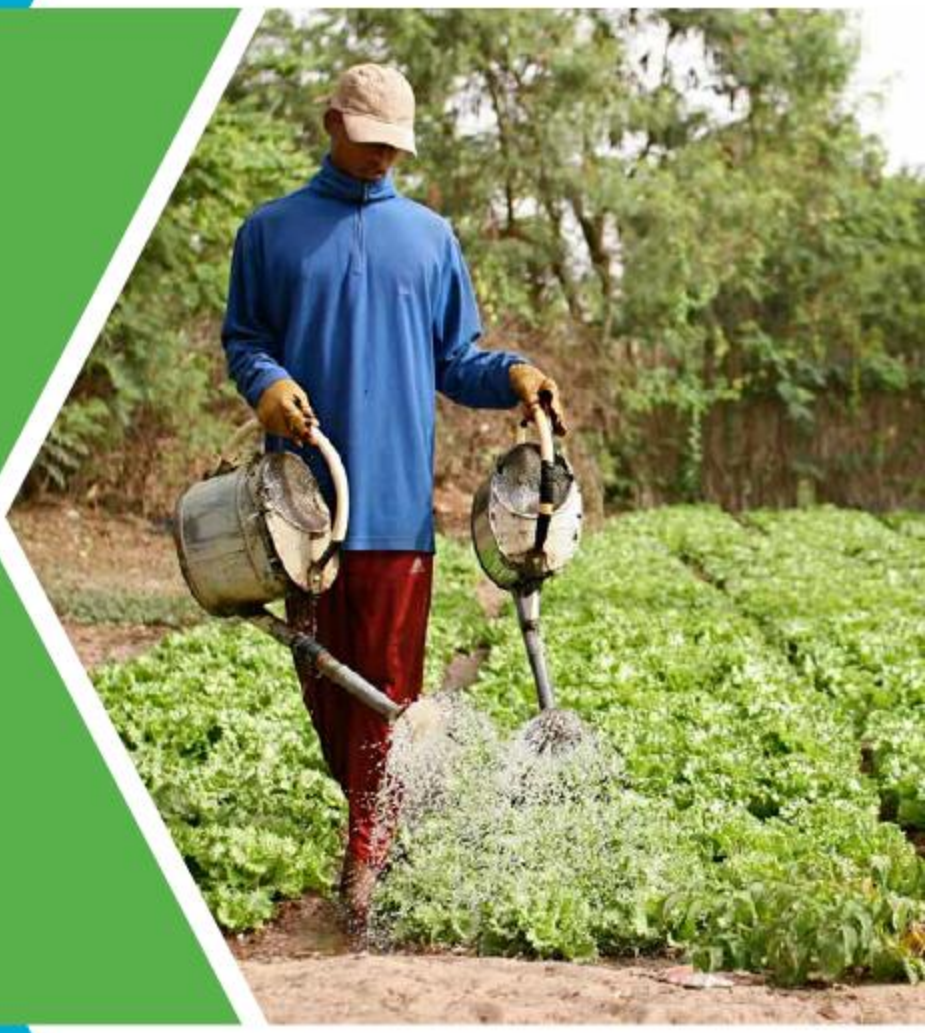

# SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DU PREMIER RAPPORT DE L'OEF/ROPPA

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS FAMILIALES (OEF/ROPPA) | JANVIER 2017

# CHAPITRE 2 : OBSERVATION DES APPUIS-CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES

## 5 TABLEAU DE L'OFFRE ACTUELLE DES OP EN MATIÈRE D'APPUI/ CONSEIL AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES[16]

La viabilité des EF dépend en grande partie de leurs résultats qui seront renforcés par les services qui leur sont offerts, les stimulations du marché, et les conditions cadres assurées par la mise en œuvre de politiques favorables à l'agriculture familiale.

Les services offerts aux EF sont d'une part des services économiques, d'autre part des services qualifiants parmi lesquels prend place le conseil. Les OP fournissent elles-mêmes directement ces types de services aux EF et parfois créent un cadre spécialisé pour apporter des services économiques, ou sont attentives à leur en faciliter l'accès lorsqu'ils peuvent être apportés par des acteurs publics ou privés non paysans. La connaissance des pratiques d'appui aux EF complète et éclaire celle du comportement des EF et paraît relever des objets d'un observatoire des exploitations familiales.

Le ROPPA a choisi pour ce premier rapport de concentrer l'analyse sur la délivrance d'un seul type de service qualifiant, l'appui-conseil de proximité qui, bien qu'il ne soit pas le plus généralisé, a vocation à être le plus proche des réalités des EF puisqu'il s'appuie sur une analyse de l'exploitation, et doit permettre aux EF d'améliorer leurs pratiques. En outre l'enquête réalisée par le ROPPA montre que les OP qui l'exercent prennent appui sur la connaissance très concrète que leur donne le conseil aux EF pour mieux cibler les autres services qu'elles délivrent ou coopérer avec les autres dispositifs de services agricoles existant. L'appui-conseil est donc particulièrement porteur dans la perspective de la promotion de l'EF qui est celle de l'Observatoire régional du ROPPA.
À partir des apports de ses plateformes, le ROPPA a fait le point sur les pratiques paysannes actuelles de conseil à l›exploitation familiale et les a situées par rapport aux autres pratiques non paysannes. C'est l'objet du présent chapitre et du livret 2 qui le complète.

**(15) Dans 5 pays, des dispositifs de conseil aux exploitations familiales à gouvernance paysanne d'envergure sont opérationnels : BURKINA FASO, MALI, SÉNÉGAL, GUINÉE, BÉNIN**

Au **BURKINA FASO**, le premier service de *conseil de gestion* a commencé ses activités en 1992 au sein de la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) avec l'appui d'AFDI. Aujourd'hui 3 fédérations (FEPA-B, UGCPA/BM, UNPC-B) membres de la CPF pratiquent le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF). Le Conseil à l'EF assure la sensibilisation, l'appui-conseil en technique agricole, l'appui-conseil à la gestion, l'appui à la prise de décision, et anime des formations au bénéfice des EF. Au Burkina Faso, 6510 EF ont été touchées par les 3 fédérations en 2015. Quant au conseil en gestion comptable (COGES), il a bénéficié à 350 000 EF des zones cotonnières. Les conseils sont assurés par des leaders des OP, les animateurs endogènes, les techniciens des OP et de la CPF, et des agents des services de l'État. 7 dispositifs paysans de CEF se sont mis en réseau; ils sont les seuls qui soient pleinement fonctionnels au Burkina Faso. Ils bénéficient parfois de concours des agents des services de l'État. Le système est endogène et peu coûteux.

16 Ces observations sont détaillée dans le Livret 2 du rapport 2016 («OBSERVATION DES APPUIS CONSEILS PAYSANS AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES») ; les dispositifs d'appuis-conseils sont décrits dans le Livret 4 («LES PRATIQUES DE SUIVI DES OP MEMBRES DU ROPPA»)

Au **MALI**, le conseil de gestion a été expérimenté dès les années 80 par les services de vulgarisation de la CMDT avec l'appui de la recherche (IER). La pratique paysanne a été développée par l'Association des Organisations professionnelles paysannes (AOPP) à partir de 2009 sur un modèle paysan de CEF avec pour objectifs de permettre à ces dernières de mieux cerner et connaître leur patrimoine, leur calendrier de travail, de mieux comprendre et maîtriser les dépenses de l'EF, et d'apprendre à effectuer des calculs de rentabilité économique de leur exploitation. Les conseils portent sur des aspects techniques relatifs à l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, sur des outils de gestion complétés par l'alphabétisation et des ateliers d'échange. Le CEF est fourni aux chefs d'exploitations adhérentes par 96 animateurs paysans formés. 444 EF sont suivies dans 7 régions sur les 8 que compte le Mali. Dans certains cas, les OP sont impliquées dans la gestion de systèmes de conseils créés dans le cadre de projets à travers le Ministère du développement rural.

Au **SÉNÉGAL**, le système d'appui conseil paysan a été bâti autour de l'expérience de la FONGS-Action paysanne à partir de 1998 (approche LEFA). L'appui-conseil s'appuie sur le principe de proximité et sur une approche globale. L'assemblée de famille constitue le cadre d'analyse et de prise de décision. La facilitation est assurée par un animateur endogène qui aide la famille à faire un «bilan simplifié» pour mesurer sa capacité à assurer sa sécurité alimentaire et à se projeter sur l'avenir. Aujourd'hui, 2300 EF agricoles, pastorales et de pêcheurs, réparties sur les 6 zones agro-écologiques du pays sont actuellement dans ce processus. Pour la plateforme nationale, la durabilité et l'impact de ce système réside dans l'engagement politique des OP par rapport à la promotion de l'EF, l'existence d'animateurs endogènes et les cadres d'échanges inter-paysans. Des collaborations ont été établies avec la recherche, les trois organismes en charge du conseil agricole et le programme d'appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural.

En **GUINÉE**, le CEF a été initié à partir de 2004 en moyenne Guinée par la Fédération paysanne du Fouta Djalon (FPFD) avec l'appui de l'AFD. Actuellement 2 fédérations membres de la CNOP-G pratiquent le conseil agricole en coopération avec l'Agence nationale de promotion et de conseil agricole (ANPROCA). Le dispositif de la fédération des OP de la Basse Guinée, centré sur le riz a permis de suivre 361 EF dans le cadre du projet sécurité alimentaire de Basse Guinée. Le dispositif de la fédération des paysans du Fouta Djalon, focalisé sur le conseil de gestion a permis d'atteindre 1062 EF dont 779 femmes. Les conseils sont assurés par les membres OP, les paysans relais et les agents de terrain de l'ANPROCA (Agence nationale de promotion et de conseil agricole) en cas de besoin. Pour la CNOP-G, la viabilité de ces dispositifs dépend du degré de structuration des OPA, de l'existence réseaux des paysans relais, de l'existence de cellules techniques au sein des OP, de l'insertion du CEF dans la planification de l'OPA. Du point de vue de leur financement, leur pérennité dépend de l'organisation de la commercialisation groupée et de la mobilisation des ressources internes.

Au **BÉNIN**, pays qui a abrité des expériences de référence en matière de CEF dès 1995 et où des systèmes de conseil spécifiquement orientés vers les éleveurs sont en gestation (ANOPER), c'est la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO) qui a la plus longue pratique du CEF (à partir de 2005). Le dispositif de la FUPRO comporte deux volets. Le *volet conseil à l'exploitation familiale* qui vise le renforcement des capacités des producteurs et de leur famille et l'aide à la rationalisation de leurs décisions. 20 Conseillers appuient les producteurs sur le terrain et 2 responsables coordonnent les activités au niveau de la faîtière. 5000 adhérents ont été touchés par le volet CEF. Le *volet conseil de gestion des OP* porte sur la formation des élus et techniciens des OP sur gouvernance, la gestion des ressources, la gestion des intrants, le suivi de la production, le suivi de la commercialisation, et la gestion stratégique. Sa démarche prend appui sur la conduite d'une auto-évaluation. 30 OP en sont bénéficiaires. La plateforme considère que le financement des dispositifs paysans constitue leur talon d'Achille. Pour y pallier, la FUPRO a jeté en 2012 les bases d'un «fonds spécifique de pérennisation du conseil» et défini en 2014 un «plan de développement du CEF et du CDG». Une stratégie nationale de conseil agricole a été définie en 2008 par l'État béninois; elle est essentiellement mise en œuvre à travers des projets et programmes, notamment ceux dans lesquels sont impliquées les OP.

### (16) Dans 4 pays, des dispositifs paysans sont partiellement fonctionnels ou en construction : NIGER, LIBÉRIA, CÔTE D'IVOIRE, GHANA

Depuis les années 2000, le **NIGER** a été marqué par des formes très variées de services et conseils aux exploitations qui se sont développées sans liens les unes avec les autres, à des échelles et selon des approches différentes. Certaines sont encore assurées par des acteurs étatiques, d'autres par des ONG nationales et internationales, d'autres par des acteurs privés. Le phénomène marquant est l'affirmation croissante dans ce paysage de pratiques et de dispositifs de conseils initiés par des OP.

Parmi les principaux dispositifs paysans à l'échelle nationale on remarque plus particulièrement 6 fédérations et associations qui interviennent autour des thématiques des champs école paysans, du développement capacités d'analyse et de gestion, du conseil en matière de sécurisation de leurs activités pastorales, de la gestion des conflits et des conseils individualisés sur la base des bilans simplifiés. A l'échelle régionale on peut noter 3 dispositifs qui développent des activités de conseil en gestion autour du warrantage, du conseil en intrants et du conseil agricole. Le Réseau des Chambres d'Agricultures (RECA) développe également des activités de conseil en appui aux dispositifs des OP ou en complément par rapport à eux. Tous ces dispositifs reposent essentiellement sur des financements extérieurs.

Les liens entre les différents dispositifs sont actuellement très faibles et les études réalisées par l'initiative gouvernementale i3N indiquent qu'ils souffrent de leur émiettement et ont un faible taux de couverture. i3N prévoit l'intensification du système d'appui-conseil à l'exploitation et le Plan stratégique 2015/2018 de la Plateforme paysanne du Niger prévoit également le renforcement des capacités et dispositifs d'appui-conseil des OP tout en ouvrant des pistes pour améliorer leur financement.

Au **LIBÉRIA**, il existe des pratiques de vulgarisation proches du CEF dans le cadre de plusieurs programmes et projets. L'engagement de la plateforme nationale dans l'un de ces programmes constitue une expérience paysanne d'appui/conseil qui pourrait déboucher sur l'émergence d'un dispositif paysan de CEF. La FUN apporte également des informations et des conseils aux paysans à travers des émissions radiophoniques, fournit des services techniques aux EF et aux OP à travers 15 plateformes dans les 15 comtés du pays et favorise les échanges entre paysans. Dans 4 comtés elle administre en tant qu'agence d'exécution technique de l'ASRP (Agriculture sector rehabilitation project) un dispositif de conseil à travers un réseau de paysans leaders. 5.340 EF ont bénéficié de ces appuis. Selon la plateforme nationale, même si le modèle de transfert des connaissances à travers les paysans leaders est un succès, il est très dépendant des moyens apportés par le projet et les paysans, qui ne comprennent pas encore l'intérêt économique des améliorations. Il n'est donc pas pour le moment évident que ce modèle puisse être reproduit hors du cadre d'un projet.

En **CÔTE D'IVOIRE**, le conseil à l'exploitation était considéré comme une activité marginale dans les études et échanges régionaux réalisés au début des années 2000, mais elle devait connaître son essor sous l'impulsion de la plateforme nationale (ANOPACI et des pouvoirs publics, notamment à partir de la création du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) qui a pour vocation à financer la recherche agronomique appliquée, la vulgarisation, le conseil technique et le conseil de gestion aux exploitations, et de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), qui offre un conseil de gestion aux EF sous forme d'appui conseil technique en gestion d'exploitation permettant à l'exploitation de maîtriser et optimiser ses coûts de production et sous forme d'ateliers de formation en gestion d'exploitation pour le renforcement des capacités de gestion de l'exploitant.

La plateforme paysanne nationale se propose d'inscrire son action dans une perspective de modernisation de l'agriculture familiale à travers le développement du conseil de gestion et d'un système d'information sur les marchés pour permettre à l'exploitant de prendre de bonnes décisions d'affaires en vue d'améliorer son revenu. Pour l'ANOPACI, la complémentarité entre le système public de l'ANADER et le système paysan souffre du manque d'application et d'un suivi adéquat des initiatives publiques. Aussi l'apport des acteurs privés, notamment de la plateforme reste faible et peu perceptible par faute de moyens financiers. Un cadre de concertation du secteur agricole et de la Société civile de Côte d'Ivoire permettant de faire le lien entre le système d'appui conseil public et le système paysan a été instauré dans le cadre du PNIA mais ne fonctionne pas actuellement de façon optimale. En perspective, le plan de développement 2010/19 de l'ANOPACI prévoyait la création d'un service d'appui à l'accès et l'organisation du conseil agricole.

Au **GHANA**, l'action étatique repose sur un système de vulgarisation peu dense et privilégiant la modernisation de l'agriculture. L'appui aux petits paysans est surtout apporté par les ONG et les OP. On constate un début de pratique paysanne du conseil au CEF à travers les OP membres de la plateforme qui ont mis en place des mécanismes de prêts pour aider les paysans à accroitre leur production. Des visites d'échanges inter-paysans sur les bonnes pratiques sont souvent organisées sur des thématiques diverses. La Ghaneen Federation of agricultural producers, une des fédérations paysanne ghanéenne, dispose d'un mécanisme de CEF qui accompagne les agents vulgarisateurs à la base membres de l'OP. Cependant ce dispositif est peu fonctionnel et souffre de pesanteurs. Les services techniques de l'Etat contribuent à la formation des agents de proximité des OP à travers les bureaux de district du Ministère de l'Agriculture.

### (17) Dans 4 pays, il n'y a pas encore de dispositifs paysans de conseil à l'EF : GAMBIE, GUINÉE BISSAU, SIERRA LÉONE, TOGO

Faute de dispositif d'appui-conseil et dans un contexte politique plus favorable aux grands producteurs qu'aux exploitations familiales, la plateforme de la **GAMBIE** (NACOFAG) a pris l'option de privilégier la création de coopératives semencières pour permettre aux producteurs d'avoir des semences d'arachide et de maïs de qualité à travers le pays. 4 coopératives semencières ont ainsi été créées. La NACOFAG a aussi participé à la création d'un programme de 454 jardins potagers qui ont bénéficié à 56.655 femmes. En perspective, la plateforme souhaite renforcer les capacités de ses membres ainsi que ses ressources institutionnelles et humaines avant de développer un système de Conseil à l'Exploitation Familiale.

A l'image de la Gambie, la plateforme nationale de la **GUINÉE BISSAU** ne dispose pas d'un dispositif paysan d`appui/conseil. Elle développe à travers leurs animateurs une collaboration des OP membres avec les structures qui apportent des appuis-conseil. La plateforme collabore également avec le service météo qui diffuse des conseils qui se sont avérés particulièrement utiles pour éviter les effets des inondations causées en 2015 par l'ouragan Fred.

En **SIERRA LEONE**, le CEF n'est pas encore d'actualité, mais diverses formes d'appui peuvent atteindre les EF. Dans un contexte d'urgence humanitaire et d'absence de politique agricole construite en direction des EF (jusqu'à 2015), les initiatives des OP peinent à s'affirmer. Parallèlement à son action de plaidoyer en faveur des paysans, la plateforme paysanne de la Sierra Leone cherche, à travers des études d'évaluation, à identifier les besoins ressentis par les EF, à leur apporter des appuis techniques et à les aider à gérer les conflits fonciers qui les affectent. A cet effet, la NAFSL développe des relations de collaboration avec les structures de l'Etat, les instituts de recherche agricole, les ONG et OSC et avec les medias. Cependant elle se heurte au fait que les OP soient marginalisées par les pouvoirs publics et très peu impliquées dans leurs actions.

Au **TOGO**, la plateforme nationale ne dispose pas pour l'instant de dispositif paysan d'appui-conseil, et les prestations d'appui-conseil sont essentiellement assurées par des opérateurs non paysans. Il s'agit d'une part d'institutions publiques : l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), qui fournit des appuis techniques aux agriculteurs et à leurs organisations (plus de 53.000 EF ont bénéficié des appuis-conseils de l'ICAT et de la distribution de kits d'intrants et de semences du Projet PADAT); la Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des Organisations professionnelles qui apporte un appui-conseil à la structuration des OP. Plusieurs programmes non gouvernementaux interviennent également dans ce domaine, notamment : l'Entreprise de service et organisation de producteurs qui apporte des appuis-conseils à 20.000 EF dans le cadre de groupements économiques de production et de commercialisation («tontines commerciales»), le «farmer business school» qui met en œuvre sur la filière café une approche de la gestion de l'exploitation orientée vers le développement des affaires pour maximiser les profits (12.356 producteurs touchés).
À moyen terme, la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (CTOP) compte développer son dispositif paysan d'appui conseil aux EF. Les commissions de réflexion existantes au sein de son Conseil d'Administration pourraient définir les orientations relatives à la construction DE CE dispositif. Cependant, il faut souligner qu'à travers de son dispositif institutionnel décentralisé et de son réseau de techniciens, la CTOP apporte déjà de façon informelle un appui/conseil/formation à ses membres sur diverses thématiques.

# 6 PREMIERS ACQUIS ET PERSPECTIVES

Tous les pays ne disposent pas de systèmes paysans d'appui conseil, mais toutes les OP développent des pratiques plus ou moins formalisées d'appui conseil à leurs membres.

## (18) Les lignes de force de la construction des pratiques paysannes d'appui conseil de proximité aux EF

***Les caractéristiques dominantes des pratiques des OP en matière d'appui conseil de proximité aux EF.***
Les descriptions faites par les OP en matière de conseil à l'EF montrent que les pratiques vont dans trois directions :

- Le conseil technique vise l'amélioration des pratiques agricoles ou l'introduction d'innovations apporté de façon plus ou moins formalisées. Il est pratiqué par toutes les OP, soit à travers des échanges de paysans à paysans, soit dans des cadres organisés par l'OP, mais surtout à travers les animateurs-paysans présents dans la majorité des OP, et dans certains cas par des techniciens spécialisés qui supervisent les animateurs paysans.
- Le conseil de gestion, qui vise l'aide à la décision des chefs d'exploitation, est pratiqué en «groupes de conseil» qui peuvent être complétés par un suivi individualisé par des OP. Ces OP mettent à la disposition des exploitants des outils de caractérisation de leurs exploitations et des outils de gestion et assurent avec leurs animateurs paysans le suivi du plan de campagne de l'exploitation. C'est l'entrée principale des OP du BURKINA FASO, de la GUINÉE, de la CÔTE D'IVOIRE et du BÉNIN, mais les pratiques évoluent à travers l›expérience et la demande paysanne. La tendance est à la diversification des services offerts.
- Le conseil global à l'EF, qui accompagne l'implication de l'ensemble de la famille dans les différentes dimensions de la vie de l'exploitation pour réaliser son projet d'évolution (MALI, SÉNÉGAL).

Le *conseil juridique* aux EF commence à se développer, notamment sur les aspects concernant la sécurisation foncière des EF.

Les approches et outils utilisés sont liés à l'orientation dominante en matière de conseil et à l'expérience paysanne des OP d'où souvent des croisements de méthodologies. L'apport paysan privilégie l'oralité et la pratique tandis que les apports des intervenants externes ont introduit les outils écrits.

***Quatre types acteurs interviennent dans le conseil paysan*** : (i) Les *acteurs à la base* qui apportent les conseils aux EF (animateurs endogènes ou paysans relais, et souvent des leaders d'OP) ; (ii) des *acteurs d'appui* aux acteurs à la base (techniciens de l'OP et/ou des services techniques publics, conseillers d'ONG, et personnes ressource en appui aux animateurs paysans) ; (iii) un *système de pilotage* assuré par une cellule technique de l'OP ou un comité de pilotage mixte qui assure la coordination, l'évaluation du conseil et le suivi/formation des conseillers ; (iv) des *acteurs d'appui technique au système paysan* (la recherche agricole et dans certains pays des structures publiques de «conseil aux OP»).

***Le financement du conseil paysan*** est de quatre types : (i) apport des partenaires techniques et financiers, (ii) apport de l'OP à partir des activités commerciales de l'OP, des IMF mais également à travers la contribution en nature que constitue le travail bénévole des animateurs endogènes et des leaders, (iii) contribution des bénéficiaires en nature, ou à travers des cotisations, et (iv) apport de l'État qui se fait différemment selon les pays, de façon directe ou indirecte à travers la mise à disposition de personnel technique, ou des appuis liés au conseil. Plusieurs plateformes réfléchissent à la création de fonds spécifiques rationalisant le financement du CEF.

***Les résultats du conseil à l'exploitation familiale.*** Les remontées d'information des plateformes montrent que l'impact, en termes de nombre d'exploitations directement touchées, est très variable mais globalement assez faible. Les effets de diffusion de paysan à paysan à travers les échanges spontanés ou organisés par les OP amplifient cependant cet impact quand l'appui conseil paysan n'est pas structuré dans le cadre d'un projet mais s'inscrit dans le tissu et la permanence de l'action de l'OP et de l'engagement volontaire de ses membres.

Les observations ciblées faites par les OP mettent en évidence quatre types de résultats qu'elles attribuent à la proximité de l'EF que permet le conseil : l'amélioration significative des résultats de l'exploitation (signalée dans quatre pays où un suivi rapproché a été fait : Guinée, Burkina Faso, Mali, Ghana) ; le changement des pratiques techniques et de gestion économiques des EF qui a un impact sur l'amélioration des résultats (signalé dans cinq pays : Mali, Guinée, Mali, Bénin, Ghana), la transformation des manières de raisonner et des systèmes de relations (signalée dans trois pays : Mali, Guinée, Sénégal) et les bénéfices retirés de cette pratique par les OP qui acquièrent à travers elle une meilleure connaissance des exploitations familiales leur permettant de mieux les aider à se transformer et de mieux les défendre.

## (19) La construction de dispositifs paysans d'appui-conseil de proximité

Les apports des plateformes fournissent des indications précieuses sur la façon dont s'est progressivement constituée une expertise spécifiquement paysanne en matière d'appui-conseil de proximité aux exploitations familiales dans le paysage global du conseil agricole ouest-africain. Le ROPPA prendra appui sur cette expérience pour accompagner l'évolution des systèmes actuels ou en gestation.

***La naissance et la gouvernance des dispositifs paysans.*** Le développement des pratiques d'appui-conseil dans les OP est une des conséquences des ajustements structurels et du désengagement des États. Dans les cas les plus évolués, l'initiative est venue de fédérations «motrices» qui ont développé à la base une pratique pionnière et ont ensuite joué un rôle moteur dans le développement de dispositifs de plus grande envergure. Quant à la gouvernance des dispositifs paysans et à l'intervention des plateformes nationales, elles sont régies par le principe de subsidiarité. Les fédérations ont leur propre système de pilotage de leur dispositif de conseil qui est placé sous l'autorité des instances dirigeantes de l'OP (Bureau exécutif, Conseil d'Administration, Assemblée Générale). Le contrôle de l'orientation et de l'opérationnalisation du conseil est essentiellement paysan. Les plateformes paysannes nationales sont actuellement impliquées de façon différente selon les pays dans le processus de construction de dispositifs d'appui-conseil paysans aux EF.

On a ainsi en 2016 un paysage diversifié de systèmes paysans de conseil aux exploitations qui se construit à partir des expériences de terrain et qui se renforce progressivement à travers la consolidation des dispositifs des OP. Ce paysage cherche de façon très souple sa cohérence dans les cadres de concertation et d'action commune que constituent les plateformes nationales.
Au niveau régional le ROPPA offre aux plateformes un cadre d'échange et de stimulation qui va se renforcer avec la poursuite de la construction de l'OEF régional des exploitations familiales.

***L'interpénétration des dispositifs et des stratégies paysannes avec d'autres dispositifs et stratégies.*** Les pratiques et systèmes paysans d'appui conseil sur lesquels l'OEF a vocation à apporter un éclairage particulier s'inscrivent dans un large éventail de pratiques et de dispositifs de conseil aux exploitations délivrés par les services de l'État, les programmes et projets, et le secteur privé (ONG nationales et internationales, bureaux d'étude, fournisseurs d'intrants, etc. ).

Les apports des plateformes mettent en évidence de fortes interpénétrations entre ces différents systèmes qui peuvent être analysés de trois points de vue : influence dans les approches et les outils, mutualisation des ressources humaines, définition des orientations stratégiques et politiques. Il n'y a pas de cloisonnement de principe entre dispositifs ou stratégies paysannes et stratégies étatiques ou autres. Mais dans la pratique les rapports ne se présentent pas de la même façon selon les situations et restent à améliorer.

***Les synergies à construire.*** Les éléments mis en lumière par les observations des OP montrent de façon évidente que les dispositifs paysans et non paysans de conseil ont besoin de s'appuyer les uns sur les autres et ne peuvent agir efficacement de façon isolée.

D'une part les OP ont une relation de proximité avec les paysans et ont développé un savoir-faire qui leur donne un avantage comparatif par rapport aux opérateurs non paysans. D'autre part, la plupart des services techniques publics n'ont plus les ressources humaines suffisantes pour atteindre les exploitations familiales et ne peuvent pas mettre en œuvre leur stratégie ou passent par d'autres acteurs non étatiques. Pour ces raisons le ROPPA travaille depuis 2015 dans le cadre du projet PAMEF (projet d'appui à la modernisation des exploitations familiales) au développement de systèmes nationaux d'accompagnement et d'appui de proximité aux EF (SNAAP/EF) basés sur la collaboration entre OP et institutions publiques. Il invite les Etats à construire avec lui des synergies et partenariats qui rendraient l'appui conseil à l'exploitation familiale plus globale et plus accessible, avec les OP en première ligne.

C'est dans cette perspective que les déclarations successives des OP et du ROPPA, à Bruxelles (2014), Dakar puis Cotonou (2015), ont recommandé :

- l'élargissement et le développement des approches paysannes pour mieux accompagner les transformations des exploitations familiales en s'appuyant sur leurs acquis et expériences;
- la mise en place de systèmes nationaux durables et efficaces de conseil agricole et rural basé sur le partenariat OP/ Etats / Recherche/ Secteur privé;
- l'appui à la mise en place de mécanismes de financement durable du conseil agricole selon un principe de partenariat public/privé
- la mise en place d'un cadre régional et international de coopération et d'échanges entre acteurs sur les connaissances capitalisées sur les caractéristiques et les transformations des divers types d'exploitations familiales.